



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 064-216400655-20250317-2025_14-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 17 mars 2025 à 19h00 /
2025eko martxoaren 17ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
11 mars 2025 / 205eko martxoaren 11a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Frédéric CARRICABURU, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Anita LACARRA (i)
Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-14 Ressources Humaines - Création d'emploi / Giza baliabideak : lanpostuaren sortzea

Un agent de la commune va faire valoir ses droits à la retraite à compter de la fin du mois de juin 2025 avec un départ effectif à partir du début du mois de juin 2025.

Cet agent est actuellement affecté aux services administratifs pour l'accueil du public, la communication, les relations avec les associations et animations diverses.

Afin de procéder à son remplacement et impulser un nouvel élan à la politique linguistique de la commune, il est proposé de créer un poste de technicien de la langue basque pour 50 % de son temps de travail, le reste de son temps de travail étant dédié aux missions d'accueil du public, de communication, d'actions culturelles et de vie associative.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de créer un poste à temps complet de secrétaire administratif -technicien de la langue basque à compter du 1^{er} mai 2025. Cet emploi pourrait être pourvu par un agent de catégorie B ou C de la filière administrative.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la déclaration de vacance d'emploi correspondante, au recrutement de l'agent et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi recruté et les charges sociales s'y rapportant, seront prévus au budget principal primitif, aux articles et chapitre prévus à cet effet pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DÉCIDE la création, à compter du 1^{er} mai 2025 d'un poste de secrétaire administratif -technicien de la langue basque à temps plein sur le cadre d'emploi d'Adjoint Administratif ou Rédacteur Territorial.

CHARGE le Maire de la déclaration d'emploi correspondante.

PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta delibaratua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

